Rappel des mesures prises pour **lutter** contre le **moustique tigre** et ainsi prévenir la transmission de la **Dengue** et du **Chikungunya**

Un cas de Dengue a été signalé à l'Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes. il s'agit d'une personne habitant Lyon et ayant séjourné en zone tropicale où la maladie est fréquente (on parle alors de « cas importé »). Son état de santé n'est pas inquiétant et n'a pas nécessité une hospitalisation.

Qu'est-ce que la dengue et le chikungunya ?
La Dengue et le Chikungunya sont des maladies virales qui se caractérisent classiquement par une fièvre d'apparition brutale associée à des douleurs musculaires, des maux de tête et, pour le Chikungunya des douleurs articulaires pouvant être invalidantes. Ces symptômes surviennent dans la semaine suivant la piqûre d'un moustique contaminé. En effet, il n'y a pas de transmission directe de personne à personne.

Le moustique Aedes albopictus (dit « Moustique tigre ») est le vecteur de cette maladie quand il est contaminé. Il se contamine en piquant une personne malade et devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant des personnes saines. Ces deux maladies évoluent favorablement dans la plupart des cas.

Le moustique Aedes albopictus
Le moustique Aedes albopictus peut transmettre à l'homme les virus de la Dengue et du Chickungunya, maladies tropicales en expansion dans le monde. Depuis 2004, ce moustique colonise progressivement la France métropolitaine à partir de l'Italie et de la région Provence Alpes Côte-d'Azur (PACA).

Ainsi, dès 2006, afin de prévenir et limiter la circulation de ces virus, le ministère chargé de la santé a mis en place un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la Dengue et du Chikungunya en France métropolitaine.

Ce plan anti-dissémination du Chikungunya et de la dengue a défini cinq niveaux de risque à partir de la surveillance entomologique(1) et humaine : en région Rhône-Alpes, les départements sont classés de la façon suivante :
- le niveau 0.a : absence d'Aedes albopictus (Loire) ;
- le niveau 0.b : présence contrôlée d'Aedes albopictus (Ain, Savoie et Haute Savoie) ;
- le niveau 1 : implantation d'Aedes albopictus (Ardèche, Drôme, Isère et Rhône).
- les niveaux 2 à 5 : le niveau 2 est déclenché lors du diagnostic d'un premier cas de Dengue ou Chikungunya autochtone (survenant chez une personne n'ayant pas voyagé), le niveau 5 correspondant à une situation épidémique installée.

Le passage en niveau 1 du département du Rhône a été décidé par les ministères en charge de la santé et de l'environnement, au vu des données de surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques). Il a fait l'objet d'un arrêté interministériel daté du 31 janvier 2013.

Dispositif de lutte et de surveillance
Le dispositif mis en place du 1er mai au 30 novembre consiste notamment en :

- Une surveillance entomologique dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter. Cette surveillance vise à détecter l'Aedes albopictus et/ou à ralentir la progression de son implantation géographique par des mesures de contrôle. Dans le Rhône, la lutte contre le moustique est assurée par le Conseil général du Rhône qui en a confié la mise en oeuvre opérationnelle à l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID).

- Une sensibilisation des personnes résidant dans les zones où le moustique est présent et actif, afin de détruire autour et dans leur habitat tous les gîtes potentiels de reproduction des moustiques.

 Une surveillance épidémiologique des cas humains, par la déclaration obligatoire des infections confirmées à virus Chikungunya et Dengue complétée dans les départements de niveau 1, par la mise en place d'une surveillance renforcée des cas importés.

Ainsi, le cas importé signalé dans le département du Rhône fait l'objet d'une enquête épidémiologique et entomologique.

L'investigation entomologique consiste à rechercher l'éventuelle présence du moustique autour du domicile du patient (dans un rayon d'environ 200 m). Ce n'est qu'en cas de présence avérée de ce moustique qu'un traitement insecticide est alors appliqué. Dans le cas signalé à l'ARS, la présence de moustique tigre dans la zone d'habitation du patient n'est pas confirmée par l'EID. Une simple surveillance par la pose de pièges pondoirs sera réalisée. En conséquence, aucun traitement insecticide n'est envisagé dans l'état actuel des choses.

Pour information, chaque année, environ une quarantaine de voyageurs revenant d'un pays où la dengue ou le chikungunya sont fréquents, développent la maladie lors de leur retour en Rhône-Alpes.

C'est pourquoi l'ARS Rhône-Alpes invite la population à adopter des gestes simples, faciles à mettre en oeuvre dans son environnement pour empêcher l'installation de ce moustique.

Des gestes de prévention simples mais efficaces
Tous les moustiques ont besoin d'eau pour se reproduire.

Chaque femelle du « moustique tigre » peut pondre jusqu'à 200 oeufs qui se transforment en larves puis en moustiques au bout de 7 jours.
Supprimer les points d'eau stagnante autour de son domicile permet d'éliminer les lieux de ponte éventuels.

 Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin, sur la terrasse, qui pourraient servir de récipient d'eau ;

 Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable pour ne pas permettre aux larves de se développer ; le sable humidifié permet l'arrosage des plantes ; si vous ne mettez pas de sable, vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux…. Les larves n'auront ainsi pas le temps de se développer.

 Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières…) ;

 Entretenir le jardin : élaguer, débroussailler, tailler, ramasser les fruits tombés et les déchets végétaux, réduire les collections d'eau stagnante ;

 Couvrir toutes les réserves d'eau.

Par ailleurs, les voyageurs qui se rendent dans des pays où circulent les virus de la Dengue ou du Chikungunya sont par ailleurs invités à se protéger des piqûres de moustiques lors de leur séjour.

A leur retour, devant l'apparition de symptômes, il leur est conseillé de consulter rapidement leur médecin, de limiter leur déplacement dans la mesure du possible et d'éviter les piqures de moustiques.